

# LA CHARTE DE LA PME



The background is a solid teal color. In the lower half, there is a faint, stylized illustration of a hand holding a pen, rendered in a lighter shade of teal. The hand is positioned as if writing, with the pen tip pointing towards the right. The overall aesthetic is clean and professional.

# INRODUCTION

The background is a solid teal color. In the lower half, there are faint, semi-transparent silhouettes of two hands reaching towards each other, one from the left and one from the right, as if about to shake hands. The word 'Définition' is written in a bold, red, serif font with a black outline, preceded by a red bullet point.

- **Définition**

- **a) pour les entreprises existantes**
- - avoir un effectif permanent ne dépassant pas 200 personnes ;
- -un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas 75 millions de dirhams,
- - un total de bilan annuel n'excédant pas 50 millions de dirhams.
  
- **b) pour les entreprises nouvellement créées**  
(ayant moins de deux années d'existence) :
- :- engager un programme d'investissement initial global n'excédant pas 25 millions de dirhams
- - respecter un ratio d'investissement par emploi de moins de deux cent cinquante mille dirhams.

- - La PME unité économique favorisant la croissance et l'emploi  
« Small is beautiful »
  - Instrument de la politique de régionalisation

## De profonds changements en matière de politique économique

- Dans les années 60-70, le discours de l'arsenal politico-économique privilégiait l'entreprise publique comme outil de développement.
- Dans les années 80, la promotion des PME a pris la relève: dans un contexte de désengagement de l'État.
- Dans les années 90, les petites entreprises et les micro entreprises sont encouragées ( activités génératrices de revenus et d'auto emploi ).

- LOI N° 53-00 FORMANT CHARTE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE Dahir n° 1-02-188 du 12 jomada I/1423 (23 juillet 2002) B. O. n° 5036 du 15/09/2002

# La Charte de la PME

- **Définition:** texte juridique (Loi N° 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne entreprise) visant à définir des mesures incitatives à la création de la PME.  
Un nouveau cadre pour le développement de l'entreprise au Maroc.
- **Les carences de la charte d'investissement**  
Les dispositions de cette charte n'ont pas dopé l'investissement et le taux demeure relativement modeste :25%.  
Différentes contraintes à la création de l'entreprise  
Des blocages surviennent au niveau des textes d'application et de leur interprétation.



# Objectifs

- Développer le stock des PME: créer 120.000 unités d'ici 2010.
  - Réduire le taux de mortalité des PME estimé à 40%
- ↓
- Création de l'Agence Nationale de la PME: chargée d'aider à la création des PME et de soutenir les PME existantes.
  - Décentralisation de cette structure afin de rendre l'information accessible dans toutes les régions du pays.
- ↓
- Création d'un Conseil National Consultatif de la PME

- Les mesures d'aides prévues par la Charte de la PME portent aussi bien sur l'amélioration de l'environnement des affaires que sur la mise en place des instruments pour l'appui direct aux entreprises.

- Les principales mesures d'aide sont :

- **1- Aide de l'Etat au titre des prestations de services**

- Prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses afférentes aux prestations de services rendus (par les organismes publics et privés), en matière d'information, de conseil, d'assistance technique, d'expertise et de formation en gestion d'entreprise au profit de certaines entreprises.

- **2- Mesures d'ordre foncier**

- Prise en charge par l'Etat d'une partie des dépenses liées à l'aménagement, par les promoteurs, de terrains et locaux professionnels destinés aux PME, ainsi qu'à la création de pépinières d'entreprises et de parcs technologiques en vue d'accueillir les PME innovantes ou utilisant des technologies avancées.

- **3- Mesures relatives au financement des PME**

- Organismes de financement et fonds de garantie : des organismes de financement peuvent être créés en vue du financement des PME (fonds collectifs d'investissement en capital, sociétés d'investissement en capital, sociétés régionales de financement des PME, organismes de capital -risque) ;
- Financement par le Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes : l'Etat participe , par le biais du « Fonds pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes », au financement de certaines actions au profit des jeunes entrepreneurs.

- **4- Mesures fiscales**

- Les personnes physiques, ayant souscrit en numéraire au capital d'une PME qui se trouve en liquidation, peuvent bénéficier de déductions de la base imposable à l'IGR inférieures ou égales au montant de leur souscription

# Mesures prioritaires

- De **nouveaux instruments de financements** en vue de faciliter l'accès au crédit grâce à l'encouragement et à l'accompagnement des sociétés de capital risque.
- **Réforme de la loi relative aux crédits jeunes promoteurs** de manière à la rendre plus flexible:
- l'État veut **quitter la logique sociale** qui a présidé à l'élaboration de la loi pour se placer dans une **logique de rentabilité**. Le détenteur d'un diplôme n'est pas forcément un entrepreneur
- Sur la période 1985-1999, ce sont 4.711 unités qui ont été fermées pour 7211 créées. Les créations nettes ne dépassent pas donc 2.500 entreprises en ...15 ans

- l'État a décidé de ne pas accorder des prêts à des taux avantageux et de limiter son intervention à l'octroi de garanties qui peuvent dépasser les 80% du projet par le biais d'organismes tels que la CCC ou Dar Addamane
- Le critère de l'âge sera reconsidéré en visant la jeunesse de l'entreprise et non celle de l'entrepreneur.
- Faciliter l'accès des PME aux marchés publics et extérieurs notamment en invitant les PME à se regrouper.

- **Programme National « Moukawalati »**
  - **La création de 30 000 entreprises mobilisant les jeunes porteurs de projets en 3 ans.**
  - **appuyés par l'effort l'investissement jusqu'à hauteur de 250 000 DH consenti par l'Etat.**
- **Bilan : Création de 300 en un an**
- **Les causes:**
  - Les porteurs de projets ont du mal à mobiliser les 10% d'apport personnel
  - à trouver un local
  - Les chambres de commerce mal outillées pour assurer le suivi
  - Les banques sont réticentes à financer ces projets

# CONCLUSION

- Des études faites sur l'accompagnement de la part d'entreprises lors de la création en France et dans d'autres pays européens , révèlent que cet accompagnement réduit de 15 à 20% les sinistres?
- ( Granger(1997) Oser créer...Edit Charles Léopard Mayer.